



DOSSIER DE CANDIDATURE VILLAGE

Nom de l'organisation :

Le village festivalier des Rendez-Vous de l'Erdre se tiendra du vendredi 28 août (en fin d'après-midi) au dimanche 30 août 2026 au soir.

Processus de candidature

Date limite de dépôt du dossier le **1^{er} juin 2026**

Réponse à partir du **6 juillet**

Acompte de 50% à verser avant le **13 juillet**

Paiement du solde complet le **1^{er} août** au plus tard.

Critères de sélection

La sélection se fera en fonction des contraintes techniques, de sécurité, de capacité d'accueil sur le site, de votre engagement sur le développement durable et sur la qualité des produits, ainsi que sur la diversité de l'offre.

Dossier complet à faire parvenir à :

Maëlle CRENN

Association culturelle de l'été

10-11 Allée Duquesne, 44000 Nantes

09 72 60 85 61

village@ace-nantes.fr

**RDV DE
L'ERDRE**
JAZZ TOUTES
VOILES DEHORS !

SOMMAIRE

Fiche d'identité de la structure p.2

Informations sur l'activité de votre stand p.3

Informations techniques p.4

Vos engagements écoresponsables p.5

Règlement et formalités d'inscription p.6



FICHE D'IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Informations générales sur la structure

Nom de la structure :

Statut juridique :

Date de création :

Adresse :

Téléphone :

Vous êtes une entreprise

Représentant.e légal.e :

N° SIREN / SIRET :

Domaine d'activité :

Nombre de salarié.es

Vous êtes une association

Objet :

Activités et projets :

Nombre de permanent.es et/ou salarié.es

Nombre de bénévoles :

Le.a président.e

NOM /Prénom :

Mail :

Téléphone :

Personne responsable du dossier :

NOM / Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Responsable opérationnel (personne référente sur le site pendant toute la durée du festival) :

NOM / Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE VOTRE STAND

LA SCÉNOGRAPHIE EXTÉRIEURE EST IMPOSÉE ET LA DIFFUSION MUSICALE EST INTERDITE.

MENUS, PLATS	PRIX	BOISSONS	PRIX
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€

→ Interdiction de vente d'alcool fort sauf autorisation exceptionnelle de l'association culturelle de l'été

Les Rendez-Vous de l'Erdre ont établi un partenariat avec la **Brasserie du Bouffay**, qui contribue au financement et à l'organisation du festival. Si vous souhaitez vendre de la bière sur votre stand **vous avez l'obligation de travailler avec la Brasserie du Bouffay**. Aucune autre bière n'est autorisée sur le village (bec, bouteille, canette).

→ Contact commercial : 07 55 58 24 30 / matthieu@brasserie-du-bouffay.com

Le nombre de becs étant limité, la priorité sera donnée aux premières demandes.

Avez-vous déjà participé aux Rendez-vous de l'Erdre ?

Oui Non

SI OUI

→ Quelle(s) année(s) ?.....

→ Avez-vous répondu au questionnaire de bilan qui vous a été adressé à la suite du festival de 2025 ?

Oui Non

Si NON vous devez OBLIGATOIREMENT le remplir et le joindre à votre dossier pour que votre candidature soit recevable.

SI VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION : Quel sera l'usage des fonds récoltés pendant le festival ?

.....

.....

.....

.....

INFORMATIONS TECHNIQUES

A. Dimensions du stand

- Je souhaite un emplacement 3x3 mètres
 - Je souhaite un emplacement 6x3 mètres
 - Je souhaite un emplacement pour foodtruck
 - Je souhaite un emplacement pour vélo
- Si vous avez un foodtruck, quelles en sont les dimensions ?.....

Remarques et observations éventuelles concernant l'aspect pratique et technique de votre stand.

.....
.....

B. Camion Frigorifique

Avez-vous besoin d'un camion frigorifique ?

- Oui Non

Etant donné les limitations d'espace, il sera nécessaire de partager les camions frigorifiques.

Si vous souhaitez le partager avec un exposant en particulier, veuillez l'indiquer ici :

.....

C. Engagement écoresponsable

Si vous êtes intéressé.e par une offre de vaisselle compostable, vous pouvez contacter notre prestataire Obyo.

→ commandes.nantes@groupeobyo.fr / 02 40 92 17 77

Vous trouverez en pièce jointe du mail le bon de commande détaillé de ce prestataire.

Si vous êtes intéressé par une offre de vaisselle réutilisable, vous pouvez contacter notre prestataire Les Boîtes Nomades.

Consultez les informations complètes ici :

https://drive.google.com/file/d/1uSQR2eQOEijs9sXo_tKHhQ1E91cqUZC1/view?usp=sharing

Serez-vous intéressé.e par cette solution ?

- Oui Non

Sur le festival, aurez-vous besoin des services d'un loueur de gobelets ?

- Oui Non

Si oui, nous vous mettrons en contact avec le prestataire choisi par l'organisation du festival.

Merci de remplir le tableau de vos engagements écoresponsables en page 5 ainsi que de retourner la fiche annexe 1 *engagement écoresponsable* signée.

D. Besoins électriques

Concernant vos besoins merci de retourner la fiche annexe 2 *technique* complétée et signée.

Tout matériel non répertorié sur cette fiche sera interdit à l'usage sur le festival.

Notez ici la puissance électrique totale demandée pour votre stand : W

VOS ENGAGEMENTS ÉCORESPONSABLES

Vos engagements aux actions écoresponsables du festival	Oui	Détails de vos propositions	Remarques / Souhaits d'information
Respect et maîtrise des exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire			
Usage exclusif de gobelets réutilisables pour la vente de boissons, mise en lien avec le prestataire du festival au besoin			
<p>Usage exclusif de contenants/vaisselle/couverts en matière 100% compostable ou réutilisables pour la vente de vos plats</p> <p>- (1) soit fourniture d'un certificat de compostabilité de vos produits (certifiés « OK compost HOME », « OK Compost » ou norme NF T51-800)</p> <p>- (2) soit sollicitation du dispositif d'achat de vaisselles compostables mis en place par l'organisateur (catalogue en pièce jointe du mail)</p> <p>- (3) soit sollicitation du dispositif de vaisselles réutilisables mis en place par Les Boîtes Nomades (voir lien page 4)</p> <p style="text-align: right;">citez ici votre choix :</p>			
Maintien de la propreté de votre stand et tri de vos déchets en lien avec l'association AREMACS			
Actions dans vos pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire			
Actions dans vos pratiques de proposition d'une alimentation locale et de saison			
Actions dans vos pratiques de proposition d'une alimentation issue de l'agriculture biologique			

RÈGLEMENT ET FORMALITÉS D'INSCRIPTION

FRAIS DE PARTICIPATION pour les entreprises

Emplacement 3x3 mètres ou Foodtruck X 1620€ TTC (1350€ HT)	TOTAL (TTC) :€
Emplacement 6x3 mètres X 3240€ TTC (2700€ HT)	TOTAL (TTC) :€
Emplacement vélo X 780€ TTC (650€ HT)	TOTAL (TTC) :€

→ Les associations bénéficieront d'une réduction de 30%.

Afin de valider votre inscription, vous devez nous fournir IMPÉRATIVEMENT :

- A. Le **dossier de candidature** dûment complété
- B. Un **acompte** de 50% de vos frais de participation, par chèque ou Hello Asso, à verser avant le 13 juillet.
- C. Le règlement du **solde complet**, AU PLUS TARD LE 1^{ER} AOUT, par chèque ou Hello Asso.
- D. Un **dépôt de garantie** de 650€, qui servira de caution en cas de dégradation du matériel et de pénalité pour non-respect des règles de bon fonctionnement, à déposer avant le 13 juillet.
- E. Une **attestation d'assurance de responsabilité civile** au nom de la structure pour l'exercice de vos activités professionnelles (la souscription d'une assurance particulière est obligatoire) et tout particulièrement de votre activité sur le village.
- F. SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE une photocopie de votre **immatriculation dans le Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce**.
SI VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION une photocopie de la **parution au Journal Officiel** de la création de votre association.
- G. Les fiches annexes *fiche engagement écoresponsables* et *fiche technique* signées.

Tout chèque devra être émis à partir du compte de l'entreprise ou de l'association (et non d'un compte personnel), et devra être adressé à l'ordre de l'« Association Culturelle de l'Été ».

Votre candidature ne pourra être étudiée que sur réception de ce formulaire dûment complété et accompagné du règlement et des documents détaillés précédemment.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA RETENU.

Pour tout renseignement concernant le Village, contactez **Maëlle CRENN**
Association culturelle de l'été
10-11 Allée Duquesne, 44000 Nantes
09 72 60 85 61
village@ace-nantes.fr

FICHE ANNEXE 1

ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE

À retourner signée

L'Association Culturelle de l'Été a pour objet d'organiser, de gérer et d'accompagner des projets contribuant au développement culturel et touristique du territoire de Nantes et de sa métropole. L'association, engagée sur les questions d'éco responsabilité, a pour objectif de limiter l'impact environnemental des événements qu'elle organise et met en place des actions en ce sens.

Nous vous demandons donc de lire et de signer ce document formel afin de nous montrer votre engagement à nos côtés sur les différentes actions présentées ci-après.

L'association travaille le caractère écoresponsable du village du festival Les Rendez-vous de l'Erdre par le biais de 3 actions :

- **La réduction des déchets par l'usage exclusif de gobelets réutilisables pour la vente de boissons au public :**
 - ❖ Nous pouvons vous mettre en lien avec un loueur de gobelets.

- **La réduction des déchets par l'usage exclusif de vaisselles compostables ou réutilisables pour la vente de restauration au public (Certification « OK compost HOME », « OK Compost » ou norme NF T51-800).** Pour cela il vous est proposé :
 - ❖ Soit de vous doter indépendamment de produits 100% compostables et de nous transmettre un certificat de compostabilité pour tous les produits que vous utiliserez pour cette offre de restauration,
 - ❖ Soit de solliciter la solution d'achat de vaisselles compostables auprès de notre prestataire Obyo.
 - ❖ Soit de solliciter la solution de vaisselles réutilisables auprès de notre prestataire Les Boîtes Nomades.

- **La gestion du tri et recyclage des déchets produits :**
 - ❖ L'association AREMACS et Nantes Métropole assureront l'accompagnement, notamment des villages et du public à la bonne gestion du tri et au recyclage des déchets produits (mise en place des moyens techniques et matériel de tri, stockage et collecte des déchets, intervention d'équipes pour l'accompagnement des publics et des stands, gestion des flux, nettoyage de voirie, sensibilisation des publics).
 - ❖ Chaque exposant s'engage à respecter les consignes d'AREMACS, qui constituent un élément à part entière de sa participation au festival.

Une structure, assurera également à l'issue du festival le compostage des vaisselles compostables et biodéchets récupérés sur votre stand.

Au-delà de ces actions de réduction et de tri/valorisation des déchets, l'association vous sollicite également sur les aspects d'écoresponsabilité des propositions de restauration/alimentation que vous ferez au public, et vous invite à penser :

- **Respect, maîtrise de l'hygiène et sécurité alimentaire, conseils pour aller dans ce sens :**

<https://maisontranquillite.nantes.fr/files/live/sites/mtp/files/pdf/brochures/PPP/Vente%20ambulante%20202018.pdf>

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire, conseils pour aller dans ce sens :**

http://www.ecoresp.net/ged/448/checklist_anti_gaspi_alim.pdf

- **Alimentation locale et de saison, conseils pour aller dans ce sens :**

<https://www.reseau-eco-evenement.net/ressources/restauration/>

- **Alimentation majoritairement issue de l'agriculture biologique**

FICHE ANNEXE 2

TECHNIQUE

À retourner signée

1. Le Stand (et son équipement)

Le festival met à votre disposition soit :

- Un stand de 3 mètres par 3 mètres, ou de 6 mètres par 3 mètres, bâché blanc et accompagné de mobilier (tables et chaises) et d'un projecteur plafonnier simple.
- Un emplacement pour votre foodtruck ou votre vélo.

Il est interdit de personnaliser l'habillage extérieur du stand pour des raisons d'harmonie du village.

2. Le gaz

Pour des raisons évidentes de sécurité et du fait des mesures Vigipirate, **le gaz est interdit** sur l'ensemble du site du festival. En cas d'impossibilité technique, merci de vous mettre en contact avec nous afin d'étudier des solutions (village@ace-nantes.fr).

3. Le camion frigorifique

Le nombre de places pour les camions frigorifiques étant très limité, nous vous incitons fortement à vous regrouper avec d'autres structures pour envisager la location d'un camion commun. Nous pourrions vous y aider en assurant la diffusion des informations et la coordination entre les exposants qui souhaitent se regrouper. Nous évaluerons les demandes dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Nous ne fournissons pas les câbles d'alimentation des camions. Nous vous communiquerons ultérieurement la longueur et la section nécessaire à l'alimentation normalisée de votre camion. La puissance maximale du camion frigorifique est de **3.000 W**.

4. Le stationnement

En conséquence des mesures Vigipirate, le stationnement est limité à un véhicule par stand, et **uniquement autorisé lors des horaires prévus pour le montage/démontage du stand**. L'immatriculation de ce véhicule doit nous être communiquée au plus tard 7 jours avant le début du festival. Nous aurons également besoin de l'immatriculation des camions frigorifiques.

5. Alimentation électrique

La puissance totale maximale autorisée de l'alimentation électrique fournie est de **6.000 W** par stand. Si vos besoins devaient être supérieurs, merci de vous mettre en contact avec la direction technique.

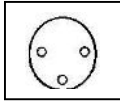
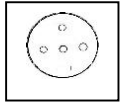
Si vous avez déjà participé au festival, vous ne pouvez pas demander une consommation électrique supérieure aux éditions précédentes.

BESOINS ÉLECTRIQUES

(à exprimer en Watt)

Il est **INDISPENSABLE** pour nous d'avoir une liste précise et détaillée des appareils électriques que vous souhaitez utiliser sur le stand. **Tout dossier où ne figureront pas ces informations ne sera pas pris en compte. Tout matériel non répertorié ici sera interdit à l'usage sur site.**

→ Chaque appareil électrique est équipé d'une plaque signalétique située à l'arrière ou sous l'appareil donnant tous les renseignements nécessaires.

Liste des appareils utilisés	Type	Nombre d'appareils	Puissance électrique consommée par appareil en Watt*	Monophasé (3 fils) 	Triphasé (5 fils) 	Puissance Totale (Watt)
Cuisson	Four micro-ondes					
	Four électrique					
	Crêpière électrique					
	Plaques chauffantes					
	Plaques à snacker					
	Plancha					
	Grill (préciser type)					
	Bain-marie					
	Autocuiseur (préciser type)					
	Friteuse					
Eclairage					
					
					
					
Réfrigération	Réfrigérateur					
	Congélateur					
	Vitrine réfrigérée					
	Chambre froide					
	Camion frigorifique					
Boisson	Tireuse pression					
	Cafetière					
	Percolateur					
	Bouilloire					
Autres						
PUISSANCE TOTALE en Watt: (puissance maximale autorisée : 6.000 W)						

LE FESTIVAL NE PRÊTE AUCUN MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (RALLONGES, MULTIPRISES...).

Pensez à vous munir de votre propre matériel électrique en respectant les obligations suivantes :

Les enrouleurs sont formellement interdits



Les « doublettes » de bureau sont interdites



→ Matériel obligatoirement homologué CE



Les tentes étant de 3mx3m (ou 6mx3m), munissez-vous de longueur de câble adaptée à vos besoins.